

Focus fiscalité : les exonérations de plus-values immobilières qui font trébucher

Niveau : Pratique courante

Durée : 0,28 jour(s) soit 2,0 heure(s)

Public concerné :

Notaires et collaborateurs

Objectifs pédagogiques :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Etre force de conseil sur le choix des exonérations de plus-values immobilières
- Déetecter les situations problématiques et anticiper le possible contentieux avec l'administration fiscale

Contenu :

I. L'exonération au titre de la résidence principale

- Quid de l'exonération lorsque l'immeuble est inoccupé depuis plusieurs mois ?
- Quid de l'exonération lorsque l'immeuble n'a été occupé par le cédant que quelques mois ?
- Quid de l'exonération en cas de cession par un couple séparé ?
- Quid de l'exonération en cas de démembrément de propriété ?
- Quid des dépendances de la résidence principale ?
- Le jardin d'agrément est-il une dépendance de la résidence principale ?

II. L'exonération au titre de la première cession d'un logement autre que la résidence principale

- Le remplacement anticipé du prix de vente
- Quid en cas de cession par un couple ?
- Quid en cas de cession par une SCI ?

- Revendiquer l'exonération a posteriori

III. L'exonération pour prix de cession inférieur à 15.000 €

- Quid en cas de démembrément ?
- Quid en cas de cession simultanée de plusieurs lots ?

Prérequis

Aucun prérequis exigé, toutefois des connaissances fiscalité de la transmission patrimoniale sont conseillées et vous permettront de suivre cette formation plus confortablement. Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

Modalités d'exécution

Formation en présentiel ou Visioformation

Modalités pédagogiques

Type de formation : Intra, inter, commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

Modalités Techniques

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des

Page 2 sur 3

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 **DELEGATION NATIONAL** : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40 – Fax : +33 1 53 40 45 41 – Courriel : national@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>

compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

Modalités de suivi et appréciation des résultats

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'emargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

Remise d'une attestation

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation